

BARREAU DE TOULOUSE

ÉLOGE

DE

M^e Oscar FALATEUF

*Discours prononcé le 7 décembre 1902
à la rentrée solennelle de la Conférence des Avocats stagiaires.*

Par M^e Robert de BOYER-MONTÉGUT

LAURÉAT DE LA CONFÉRENCE



TOULOUSE
IMPRIMERIE LAGARDE ET SEBILLE
2, RUE ROMIGUIÈRES, 2

—
1902

ELOGE DE M^e OSCAR FALATEUF

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT (1),
MONSIEUR LE BATONNIER,
MES CHERS CONFRÈRES,

La tradition veut que cette solennité soit consacrée à célébrer les gloires du passé.

A pareil jour, nous entendimes le récit des fastes du Parlement de Toulouse ; les membres de cette illustre Compagnie apparurent dans l'antique palais témoin de leur splendeur ; les femmes des derniers d'entre eux nous furent présentées dans des portraits dignes de leur élégance raffinée ; de hautes personnalités du barreau contemporain revécurent dans les louanges savantes adressées à leur mémoire. C'est pourquoi il me semble qu'aujourd'hui ce sont vraiment « les morts qui parlent ». Ils prouvent la solidarité unissant, au-delà du tombeau, ceux qui dans la même carrière poursuivent le même idéal. A la foule qui, trop souvent, nous méconnaît, ils montrent ce que nous sommes ; ils nous apprennent comment ils ont surmonté les difficultés dont notre route est hérissée. Les savantes études dont

(1) M. DORMAND, premier président de la Cour d'appel de Toulouse.

nous avons ici-même entendu la lecture, sont des monuments de l'histoire de notre Ordre. Je voudrais, Messieurs, tenter seulement d'en préparer un paragraphe en essayant de louer devant vous M^e Oscar Falateuf.

Il mérite de figurer dans la galerie de nos illustrations. De 1860, date de son inscription, à 1890, année de sa mort, il nous appartient exclusivement. D'importants documents publiés récemment sur sa vie et ses œuvres, confirment la haute opinion qu'il a laissée à Toulouse(1). L'exposé de sa carrière, l'analyse de son talent, l'étude de ses idées professionnelles me paraîtraient dignes de retenir quelques instants l'attention de cette imposante assemblée, si je ne craignais d'avoir trop présumé de mes forces et de ne point atteindre le but que je me suis assigné de montrer que l'éloquence judiciaire est encore bien vivante en France.

On dit communément, il est vrai, que notre époque n'est point favorable à son développement.

A la différence de l'orateur romain, l'avocat moderne n'est point placé dans un cadre exaltant son imagination. Le peuple n'entoure plus la tribune. Il n'a plus devant lui une foule

(1) *Discours et Plaidoyers de M^e Oscar Falateuf*, publiés par M^e J. FERRÉ; 2 vol., Paris, Marchal et Billard, 1902. *M^e Falateuf, ancien Bâtonnier*, par M^e Albert DANET; Mâcon, 1901.

immense et inconstante sur laquelle il pourra constater l'effet de sa parole. La plupart du temps même, le triomphe ou l'insuccès de sa cause seront tout à fait indifférents au reste de de la cité.

De ces constatations certaines, il ne faudrait pas cependant conclure que l'art d'exprimer les idées par la parole en public et de faire naître la persuasion dans l'esprit des juges, n'existe plus dans notre pays. Chaque époque possède les genres correspondant aux nécessités du moment; celle-ci a donné naissance à une éloquence appropriée à la vie contemporaine pressée, agitée, fébrile. Aux pompes solennelles ou aux digressions développant dans des périodes sonores des lieux communs philosophiques, notre siècle préfère des qualités plus positives : la clarté, la précision, une dialectique serrée, une réfutation foudroyante. Mais il est tout aussi sensible que ses prédécesseurs au beau langage, au charme de l'élocution, aux mérites du style, aux effets de l'ironie remplaçant les apostrophes véhémentes et les objurgations emphatiques. On serait injuste à son égard en lui reprochant de ne point offrir à l'orateur judiciaire des conditions extrinsèques et intrinsèques suffisantes pour lui permettre de briller. S'il n'a ni le forum, ni l'agora, il possède la presse qui, avec la rapidité de l'éclair, porte au loin la parole et en

multiplie les effets, surtout si l'avocat traite à la barre quelques-unes des brûlantes questions politiques ou sociales qui agitent l'opinion ; s'il intervient dans une cause passionnelle ou criminelle troublant les consciences, ou dans un de ces menus conflits suscités par la vie mondaine, artistique, littéraire ou théâtrale qui intéressent dans le rapide espace de temps où ils sont l'actualité ; ou encore s'il plaide l'un de ces grands procès d'affaires que la fièvre de la spéculation multiplie de nos jours.

Si l'on veut se convaincre que l'éloquence judiciaire trouve dans les faits de la vie contemporaine des éléments suffisants pour se démontrer, il suffit de parcourir les recueils nombreux de Discours et Plaidoyers publiés par d'illustres avocats durant le cours du siècle dernier.

Ces œuvres sont des documents précieux pour l'histoire de notre littérature. Elles permettent de suivre l'évolution qui s'est produite dans la forme du discours et dans la matière qui en constitue le fond. En les examinant, nous constatons que c'est la politique qui a fourni aux Berryer, aux Jules Favre, aux Dufaure, aux Falateuf les occasions les plus propices de faire éclater leur talent. Il est vrai que les premiers se préoccupèrent autant de l'administration des affaires publiques que de la défense des intérêts privés. Au contraire,

M^e Falateuf avait le très grand souci d'être avocat et rien qu'avocat.

Mais, par une ironie du sort, ce fut devant une haute cour de justice que naquit sa grande renommée et c'est le Sénat jugeant un complot qui a entendu son chant du cygne. La politique, qu'il foyait comme un génie mal-faisant, salua l'aurore de sa gloire, assista à l'apogée de son talent, lui permit de consacrer à un ami de la première heure les derniers restes d'une voix qui tombait et d'une ardeur qui s'éteignait ; elle apparut devant sa tombe sous les traits d'un poète-patriote qui lui dit l'adieu suprême au nom d'un exilé. Tout en restant dans son rôle, il fut mêlé aux agitations révolutionnaires des derniers mois du second Empire, à la Commune, aux polémiques dont le 16 mai fut l'objet, à la lutte ardente qui éclata vers l'année 1880 entre monarchistes et républicains, aux derniers combats livrés par l'opposition conservatrice, aux décrets contre les congrégations, enfin aux principales manifestations du mouvement nationaliste. Ses plaidoyers contiennent l'histoire de l'opinion publique en France durant ces trente dernières années.

Il affirma pour la première fois sa personnalité le 18 juillet 1870 devant la Haute-Cour convoquée à Blois pour juger un grand nombre de citoyens accusés d'avoir tramé un complot

contre le gouvernement impérial et la personne de l'empereur, et dont les principaux étaient Flourens, Ferré, Dereure, Mégy, Razoua, Granier, Godinot, Sappia, etc.

M^e Falateuf avait pour client un homme que la nature capricieuse avait ainsi bâti, qu'il était irrésistiblement entraîné à conspirer envers et contre tous les gouvernements. Il avait nom Guérin. Tout enfant, en juin 1832, il avait été au premier rang des inurgés du cloître Saint-Merri; à 23 ans, en février 1848, on l'avait vu aux côtés de Barbès attaquant le poste du Château-d'Eau, puis en juin, au Clos Saint-Laurent, puis le 2 décembre 1851, aux barricades de la rue des Petits-Carreaux, enfin, en 1870, ouvrant sa boutique aux réunions des conspirateurs qui, pour le récompenser, l'accusèrent de les avoir trahis.

Les débats furent longs. Les hauts jurés, dont le siège était fait, prouvaient par leur attitude la vérité d'une phrase célèbre sur les effets de l'éloquence.

L'un d'eux, pour tromper son ennui, traçait les « profils et caricatures » des principaux défenseurs.

Il représentait ainsi F. Arago : « visage long, nez long, cheveux longs, discours très long, médiocrité satisfaite succombant sous le poids d'un grand nom. »

Sous le portrait d'Ortolan, on lit ces mots :

« prouve que tous les ortolans ne sont pas de bon goût, voltige à l'improviste de Paris à Syracuse et gazouille tant bien que mal; débite son boniment à la vapeur; c'est son principal mérite. »

Laurier lui inspirait cette réflexion : « Petite taille, grand talent. »

Floquet, lui apparaissait avec son « visage hautain, son port très hautain, son langage « plus hautain, comme un « avocat court, « gros, ragot, bavard, criard, chantard, compro- « mettant », possédant une élocution facile, un talent réel mais trop forcé, comme l'organe et le geste. »

Après avoir observé Roussel, Bigot, Delâtre, Lachaux, Quentin, Laferrière, Chopin d'Arnouville, Gâtineau, Protot, le juge arrivait à Falateuf auquel il consacrait les lignes suivantes : « C'est le *vir bonus dicendi peritus* armé en guerre. Un grand accent de bonne foi, un organe sympathique, une action sagement réglée, des notes élevées, mais jamais criardes, une parfaite convenance dans l'expression de tous les sentiments, beaucoup de logique et d'art dans l'enchaînement des idées. Un bon avocat et un véritable orateur qui peut devenir un maître. »

L'avocat triompha de l'hostilité générale manifestée contre son client et conquit la sympathie de ses juges. Condamné à quinze ans de

détention, Guérin fut amnistié au 4 septembre (1).

Ce procès permit à M^e Falateuf de prendre au premier rang une place qu'il conservera longtemps.

L'année suivante, le 10 juillet 1870, il obtenait, devant la Cour d'assises de Seine-et-Marne, l'acquiescement de quelques jeunes gens poursuivis pour avoir peint en rouge les affiches officielles et planté sur la place publique de Coulommiers, encore occupé par les troupes allemandes, un arbre de la liberté sur lequel était un écriteau avec ces mots : « Vive la Commune. » Soucieux de ne pas étaler nos plaies devant l'étranger, il sut ramener l'incident à de justes proportions et trouver dans la jeunesse des accusés et les souffrances causées à leur patriotisme par le spectacle de la défaite, l'excuse de cet acte irréfléchi.

A partir de ce moment, sa renommée ne cessa de grandir tandis que se multipliaient les occasions de déployer toutes ses ressources oratoires.

Après leur chute, MM. de Broglie et de

(1) Nous devons ces renseignements à l'aimable obligeance de M. Henri Théron de Montaugé, qui les tenait de son père, conseiller général de la Haute-Garonne et membre de la Haute-Cour.

Fourtou, le chargèrent de demander raison des attaques dirigées contre eux par la *Petite République Française*.

Un journal illustré, *Le Triboulet*, qui combattait violemment les personnages alors au pouvoir, et se voyait sans cesse poursuivi, demanda le concours de M^e Falateuf. De janvier à décembre 1880, il plaida vingt-trois fois pour lui, et trouva pour chaque cause des arguments nouveaux et des aperçus inédits.

Mais cette publication était incorrigible. Comme la tenue de M. Grévy à la tribune d'honneur le jour du grand prix choquait son goût aristocratique, il crut ne pas pouvoir mieux traduire ses impressions qu'en donnant au chef de l'Etat le titre de « Marmiteux I^{er}. » Six mois de prison et trois mille francs d'amende furent son châtement. Son avocat l'estimant sévère, s'adressa à la juridiction supérieure. Après avoir écarté respectueusement du débat, la personne de M. Grévy, auquel le rattachaient de nombreux souvenirs, il affirma que tous les partis politiques avaient, à un moment quelconque, lancé l'épigramme et la raillerie sur les détenteurs du pouvoir, et que, l'un quelconque d'entre eux pouvait légitimement adresser à l'autre, l'apostrophe célèbre :

Quoi tu veux qu'on t'épargne, et n'as rien épargné !

Il le prouva par l'histoire rétrospective de

l'offense aux souverains dans notre pays, non pas depuis saint Eloi « qui, à en croire la légende, offensa gravement le bon roi Dagobert, sans que d'ailleurs il apparaisse qu'il ait été poursuivi » ; mais, à partir de Louis XVIII, « notre père de Gand » jusqu'à Louis-Philippe, représenté sous la forme d'une poire, et appelé par le *Charivari* : « Filouchippe, Louis File Vite », sans oublier Napoléon III, à qui, pas un républicain, ne saurait nier avoir, un jour ou l'autre, donné le nom de Badinguet et que Victor Hugo flétrissait dans des vers hyperboliques.

A la suite de son fou, il parcourut la France entière. C'est ainsi qu'il devint un instant, vers la fin de l'automne 1880, l'hôte de notre cité. Les récits des anciens m'ont appris qu'il fut le champion de l'un des plus brillants tournois oratoires dont notre antique Palais ait gardé le souvenir.

MM. Constans et Merlin avaient assigné *Le Triboulet* devant notre Tribunal civil pour lui demander compte de certains articles peu bienveillants. M^e Falateuf, M^e Joly, M^e Ebelot étaient à la barre.

Messieurs, même après les éloges éloquents que des voix autorisées ont adressés au confrère éminent que la mort vient de nous ravir, je me reprocherais de prononcer son nom, en ces solennelles circonstances, sans

apporter à sa mémoire le très humble tribut de ma modeste mais profonde admiration. Ce sera pour nous, les jeunes, une précieuse fortune que d'avoir pu connaître et entendre cette gloire du barreau français. En entrant dans la carrière, chacun de nous se façonne un idéal professionnel. M^e Ebelot dépassait toutes les conceptions de notre imagination. Tout en lui était élevé. Il planait dans les régions de l'histoire, de la philosophie et du droit où sa pensée se plaisait. Aussi aimait-il à porter les débats jusqu'à la hauteur de ses puissantes méditations. Sa parole reflétait l'élégance, la netteté de ses idées; son éloquence rappelait celle des anciens; sa phrase avait la plastique des périodes familières aux avocats de l'antiquité. Il se mesura avec les plus grands et ne leur fut jamais inférieur. Dans ces joutes de l'esprit notre fierté locale eut toujours la satisfaction d'assister à des triomphes.

Le procès du *Triboulet* fut donc une belle journée. Attirée par la nature de la cause, aussi bien que par le renom des orateurs, par l'esprit frondeur qui sommeille au fond de tout Français, par le plaisir malin d'entendre révéler les débuts... difficiles d'un compatriote devenu l'un des hommes politiques les plus en vue et par là même les plus attaqués, la foule avait envahi le prétoire.

M^e Ebelot était l'ami le plus dévoué de son

client. Aussi ne plaïda-t-il jamais avec plus de conviction. Le genre de polémique du « *Triboulet* » hantait son goût très marqué pour les luttes d'idées. Il témoigna son mépris à ce périodique en lui infligeant ces épithètes, à la manière de Juvénal, qu'avec un dédain suprême il lançait, en les contemplant de toute la hauteur de sa grande taille, à ceux qui n'avaient point son estime.

Il le représenta « comme un de ces journaux qui inoculent dans les veines du peuple ce virus intellectuel », comme « un débitant d'injures tirant des lettres de change sur la curiosité publique ». Il finit en adjurant les juges : « de frapper à la bourse cette presse qui ne fait que des entreprises immorales et de lever un impôt sur elle, sous forme de condamnation sévère, pour tarir cette source de scandales ».

A cette haute éloquence, M^e Falateuf opposa la puissance de sa mordante ironie et la fine raillerie de son esprit parisien. Il renouvela, sous une forme plus académique, les attaques de son client qui, d'ailleurs, perdit son procès. Il s'adressa, mais en vain, à la clémence de la Cour.

L'avocat du *Triboulet* avait été plus heureux quelques mois plus tôt, devant le Tribunal de la Seine, où il avait eu la satisfaction de faire repousser l'exception d'incompétence opposée à l'action en réintégration de domicile intentée

par la Société civile, propriétaire des immeubles occupés, rue de Sèvres, par les Pères de la Compagnie de Jésus, contre le Préfet de la Seine et le Préfet de police. Pour convaincre ses juges, il trouva des accents qui, suivant M^e Devin, « rappelaient ceux de Berryer et de Paillet, lorsqu'ils se virent eux aussi, en 1852, fermer le prétoire ».

Ce succès était une satisfaction pour ses opinions personnelles. Ses confrères, qui tous ne les partageaient pas, mais tous reconnaissaient sa loyauté et son respect absolu pour les convictions des autres, l'élevèrent au Bâtonnat en 1881. Le temps où il remplit ces hautes fonctions marque l'apogée de sa carrière. Au nom de l'Ordre, il parla dans de solennelles circonstances.

Gambetta mourut le 31 décembre 1882. Une délégation d'avocats fut envoyée à ses obsèques nationales. Après un défilé dans Paris en deuil, le cortège funèbre était arrivé au Père-Lachaise. Devant la grande porte, on avait élevé une tribune. Après divers orateurs, M^e Falateuf y monta. Inspiré par le spectacle grandiose dont ses yeux étaient les témoins — l'armée rangée devant lui, à ses côtés la Chambre des députés et le Sénat ; devant, la foule, les députations de l'Alsace et de la Lorraine ; tout près, le cercueil entouré du drapeau tricolore, sur lequel on avait mis de la terre apportée des

provinces conquises et des lauriers coupés dans les villes annexées — il rendit tout d'abord hommage à un illustre confrère.

Après avoir retracé ses brillants débuts, il analysa ses merveilleuses qualités d'orateur. Il rappela « les modulations ou les éclats de sa voix chaude et pénétrante, son geste plein d'ampleur et de domination, sa tête renversée, son attitude de commandement, sa fougue, ses colères, l'émotion dont il savait au besoin les accompagner ». Il montra Gambetta « athlète autant qu'orateur, aimant à terrasser autant qu'à convaincre, mais sachant aussi, quand il voulait, relever et consoler le vaincu, puis toujours attaché à notre profession et voulant toujours conserver le droit de porter notre robe, la revêtant pour défendre un ami ou pour assister à l'inauguration de la statue de Berryer.

Puis, il termina par cette péroraison :

« Sous un régime démocratique, de tels honneurs seraient un non-sens ou une abdication, s'ils s'adressaient seulement à l'homme ; aussi, dans la pensée de tous, ils tendent plus haut et plus loin.

« Ils consacrent, en les solennisant, les souvenirs de la résistance à l'invasion triomphante et confondent, dans un même sentiment de reconnaissance, tous ceux qui, à la voix de Gambetta, n'ont pas désespéré à la patrie et ont succombé pour elle !

« Ils sont nombreux ceux-là ; et les funé-
« railles, pour être dignes d'eux, devaient
« être celles auxquelles nous assistons aujour-
« d'hui.

« Donc que les morts qui se croient oubliés
« se redressent : qu'ils contemplent cette foule,
« ces drapeaux, cette armée et qu'ils prennent
« leur part des honneurs que la nation leur
« rend aujourd'hui. C'est aussi devant eux que
« nous nous inclinons.

« *Pro Patria!* Tel doit être le sens de cette
« solennelle journée ! N'est-ce pas d'ailleurs le
« meilleur éloge à faire de celui qui n'est plus ?
« Oui, tout pour la patrie, écrivait-il un jour,
« tout pour la patrie ! Il faut l'aimer sans ri-
« vale ; il faut être prêt à lui sacrifier jusqu'à
« nos plus intimes préférences. Patriote avant
« tout ! Je ne mets rien au-dessus de ce titre.
« Voilà le dernier mot de notre adieu, Gam-
« betta. »

L'imagination ne peut concevoir pour un orateur un auditoire plus grandiose, un sujet plus fécond, un cadre plus sublime. M^e Fala-teuf sut le remplir dignement. Ouvert à toutes les idées généreuses, sachant reconnaître, dans les opinions qu'il ne partageait pas, des moyens différents de réaliser une même fin, il vit, au-dessus de l'homme politique, l'organisateur de la défense, et dans l'hommage rendu au tribun, un souvenir adressé aux soldats inconnus

qui trouvèrent une mort obscure au service de la Patrie.

C'est pourquoi le ministre de la guerre lui adressa, au nom de l'armée, de solennelles félicitations, tandis qu'à son retour, l'Ordre tout entier, fier de son bâtonnier, le remerciait officiellement d'avoir traduit, dans des paroles mémorables, les sentiments de tous.

Quelques mois plus tard, le 15 octobre 1883, il recevait des louanges tout aussi flatteuses, dans les applaudissements par lesquels une imposante assemblée accueillit le discours qu'il prononça au nom des bâtonniers des principales villes de l'Europe, conviés à Bruxelles, pour l'inauguration du Palais-de-Justice; dans ce discours, il affirmait que les avocats de tous les pays étaient unis par une noble solidarité, fondée sur une conscience commune de la grandeur de la profession, sur le respect des mêmes traditions, l'observation des mêmes principes de désintéressement, de labeur et d'honneur.

A sa rentrée en France, ses confrères lui adressèrent des marques touchantes d'approbation. Ceux-ci aimaient à lui rappeler ces heures inoubliables où de nouveau ils se réjouissaient de lui avoir confié les hautes fonctions qu'il occupait dignement.

Pour lui, il garda de ces journées un inaltérable souvenir. Et, quand au déclin de sa vie,

sous les ombrages de son château de Serrigny où il aimait à se reposer de ses travaux, jetant un regard sur le passé, il remontait le cours de sa carrière, il bénissait la destinée qui lui fournit des occasions si nombreuses de développer les ressources de son merveilleux talent.

Il revoyait la Haute-Cour de Blois, les Assises de Seine-et-Marne, le *Triboulet* ; puis toutes les causes où il remporta des triomphes : le procès où il prêta, à Vizentini, directeur du Théâtre-Lyrique, l'appui de sa parole, à propos d'une représentation de *Paul et Virginie* et de l'absence de Capoul ; le procès de Castellano, directeur du Châtelet, contre Choudens ; l'affaire de l'Opéra d'Egmont, pour MM. Wolf et Millaud contre Gaillard ; toutes les causes parisiennes qui, pendant quelques jours, furent l'actualité ; l'action intentée par une voisine de la Sorbonne contre M. Paul Bert, afin d'obtenir réparation du trouble, à elle, porté par les hurlements des chiens vivisectés ; l'incendie de l'Opéra-Comique ; la succession de Charles de Lesseps ; la faillite de l'Union générale ; l'affaire de Lissagaray contre M. de Las Cases où il fit consacrer les droits de la défense ; puis, le procès Déroulède, durant la grande semaine, où la Cour de cassation s'occupait de l'affaire Dreyfus, et la Cour d'assises de l'incident de la place de la Nation ; sa plai-

doirie, justifiant l'acte de son client, par l'amour de la Patrie et la haine du Parlementarisme prononcés devant une salle fiévreuse, tumultueuse, effervescente, des témoins illustres, au sujet d'un fait d'une haute gravité politique ; l'acquiescement accueilli par d'enthousiastes applaudissements qui se répercutèrent bientôt au dehors ; enfin, tout près de lui, les violents débats de la Haute-Cour, devant laquelle il accepta de défendre encore Déroulède, malgré le délabrement de ses forces et, d'où il sortit, avec la conscience que sa fin était prochaine.

Un séjour à la campagne apporta quelque adoucissement à ses souffrances. Il profita de cette trêve de la maladie pour se rendre à Paris, comme s'il espérait tomber sur le champ de bataille et toute sa vie : la barre. Il plaida pour la dernière fois, le 23 mai 1900, devant la première chambre de la Cour. Il mourut huit jours après, le 30 mai 1900.

Ses confrères eurent à cœur de rendre à sa mémoire les honneurs qui lui étaient dus.

Le jour de ses obsèques, sous le parvis de la Madeleine, M. le bâtonnier Deviu prononça un splendide discours où il fit revivre sa glorieuse carrière et rappela ses brillantes qualités.

Quelques mois plus tard, un de ses plus fidèles amis, M. le bâtonnier Danet, lui consacrait une magistrale notice où il représentait l'homme, l'avocat, le patriote, en des traits si

saisissants, que ceux qui ne l'ont jamais connu emportent de lui une image très nette.

Enfin, un de ses plus fidèles et plus distingués collaborateurs vient de publier ses œuvres complètes annotées avec la ferveur d'une admiration constante et la précision d'un disciple préféré. Dans sa remarquable préface, il nous fait assister à ses études laborieuses au lycée Louis-le-Grand, à sa cléricature assidue, à ses débuts au Palais, en compagnie de son frère. Il nous apprend quelle union heureuse apporta à son foyer la douceur, le charme, l'amour, l'absence de tout souci matériel, tous les éléments du bonheur véritable. Puis, il nous montre le maître dans tous les milieux où il fréquenta : à la barre : « Debout, les cheveux au vent, la tête rejetée en arrière, dans une « jolie attitude de combat, « les lèvres frémissant sous la parole indignée, « les yeux avivés encore par ce lorgnon qui « semblait prendre part à la lutte, la main « crispée, menaçante », dans la salle des pas-perdus, égayant ses confrères par quelque anecdote entendue la veille à l'Opéra ; dans son appartement de Paris, où il aimait à donner de brillantes réceptions ; en son château de Serrigny, où il se plaisait à réunir de nombreux amis, qui garderont de l'hospitalité qu'ils y reçurent, un souvenir ineffaçable.

Si l'homme charmait, l'avocat séduisait

autant qu'il persuadait. « Les anciens, nous dit M. le bâtonnier Devin, qui estimaient tant l'art oratoire et voulaient en l'orateur tant de perfections auraient été contents de Falateuf. Il possédait tout ce que la nature donne, et tout ce que ce travail peut conquérir : une santé vigoureuse qui lui rendait facile tous les efforts ; une stature d'heureuse proportion, la distinction et l'élégance virile des traits, l'aisance des attitudes et du geste, une action irréprochable où il n'y avait pas moins de dignité que de mouvement, la voix claire et chaude, la prononciation d'une netteté et d'une correction parfaites par-dessus tout, le don de l'improvisation à un degré qu'on ne saurait surpasser. »

Au moment de plaider, l'inspiration s'emparait de lui et l'emportait loin de ce qu'il avait arrêté au cours d'une soigneuse préparation. Il est vrai, ajoute encore M^e Devin, que chez lui « la pensée et la parole naissaient ensemble dans son esprit et dans son cœur et jaillissaient sur ses lèvres d'un même élan. »

Comment s'étonner de ses triomphes ? à une connaissance approfondie de son métier qui le faisait rentrer immédiatement dans le vif du débat, il joignait un discernement infailible dans le choix des arguments, un style clair, distingué, pouvant s'élever au pathétique sans devenir ampoulé, ironique sans être prétentieux, spirituel sans aucun effort.

Son éloquence se rattache à une époque de transition. Elle n'a plus la solennité à la mode dans la première moitié du siècle ; mais elle est plus littéraire que le génie oratoire actuel où le souci de l'argumentation domine le culte de la phrase. Falateuf, au contraire, se préoccupait de la forme. Pour s'en convaincre, il suffit de contempler la merveilleuse galerie de portraits d'avocats qu'il a composée. Il excellait à mettre en relief les divers talents. Son imagination rehaussait, en les plaçant dans un cadre habilement construit, les personnalités de second ordre, tandis qu'elle faisait ressortir tout l'éclat des grandes figures. Les pages consacrées à Gambetta, à Lachaud, à Victor Lefranc, les notices sur Joseau et Allou sont des modèles du genre. Elles complètent les discours du bâtonnat célèbre par l'importance des sujets qui y sont développés.

Ils avaient pour but d'inculquer aux stagiaires la persévérance et de les prémunir contre un découragement trop hâtif, des juvéniles impatiences et, par dessus tout, la tentation de quitter le barreau.

Il ne leur dissimulait ni les difficultés qu'ils rencontreraient dans leurs débuts, ni la lenteur des résultats matériels. Malgré cela, les jeunes avocats n'ont rien de mieux à faire qu'à poursuivre leur carrière ; l'âge auquel ils sont arrivés et les études spéciales auxquelles ils se

sont consacrés ne leur permettant pas d'en embrasser d'autres. Il les met surtout en garde contre les illusions de la politique. Il reconnaît sans doute que, chez tous les peuples civilisés, les avocats ont eu leur place dans les conseils de la nation. Leurs études, leurs connaissances, les prédisposent à la vie publique. Mais, avant d'y entrer, que les jeunes attendent d'avoir l'autorité que donne la science approfondie du droit et la maturité du jugement puisée dans la pratique des questions commerciales, scientifiques, financières qui appartiennent aux controverses de la barre.

Rien ne les oblige à cacher leurs sentiments. Toutes les opinions ont libre cours au barreau. Bien plus, elles s'y précisent par l'exposé que l'on en fait devant des esprits critiques, s'y corrigent par la discussion et finissent par se fondre pour devenir « l'opinion moyenne du Palais, calme et sensée, constamment empreinte du sentiment le plus élevé de respect pour l'indépendance individuelle » (1); elle se manifeste dans ces causeries entre confrères qui ne sont que l'un des charmes de notre profession.

Celle-ci, en effet, offre de multiples satisfactions : le prestige de la robe, l'aimable

(1) M^e Barboux.

confraternité qui s'établit presque instantanément, la fréquentation facile des anciens, les luttes de l'audience, les violentes émotions de la défaite, « le tout se confondant pour constituer la vie la plus belle et la plus étrange, où le sourire ne compromet pas la dignité, l'esprit ne dépare pas la science, où l'indépendance s'allie nécessairement au respect, où le travail peut conduire à la fortune, mais à la fortune sans l'asservissement aux richesses. »

Il est vrai que tous ces avantages ne s'acquièrent que par un effort constant et l'observation de règles et coutumes inspirées par un idéal professionnel peu en harmonie avec les tendances utilitaires que l'ardeur de la lutte économique impose aux autres professions. Par son organisation, sa hiérarchie, son esprit de désintéressement, sa fière indépendance, les conditions d'honorabilité absolue qu'il exige, les incompatibilités qu'il impose, notre ordre, en effet, apparaît comme un reste de l'ancien régime. Son immutabilité choque notre société démocratique où tout change, évolue et se transforme. Il n'est donc point étonnant qu'il soit l'objet de vives critiques, quoique l'on puisse se demander quelle gêne nos « constitutions » apportent au public ou quel profit il trouverait à notre suppression.

C'est à l'examen et à la réfutation de ces attaques que M^e Falateuf consacra son discours de

rentrée, du 26 novembre 1883, l'un des plus beaux qu'il ait prononcés. Il explique l'origine et la légitimité du barreau par la remise entre les mains de quelques-uns du droit de défense qui appartient à tous, dans le double intérêt de la justice et des justiciables.

Ainsi l'équilibre se rétablit entre les plaideurs : le faible parle la même langue que le fort. Car, si dans un état libre chacun a le droit de se défendre, il n'en est pas moins certain que tous les citoyens ne possèdent pas au même degré la connaissance des lois, la pratique des affaires et le calme nécessaire pour discuter avec fruit leurs propres intérêts. Il faut nécessairement qu'ils aient recours à des spécialistes dont le métier sera d'assister, de conseiller les parties et de plaider devant les Tribunaux. Or, notre ordre a, précisément, pour fin d'offrir au pays des défenseurs donnant toutes les garanties d'honneur et de délicatesse que l'on est en droit d'exiger de ceux à qui l'on révèle les secrets de sa vie et de ses affaires. Le Conseil de l'Ordre, fondé sur la déférence due aux anciens, est chargé de veiller à ce que ces conditions soient réalisées en chacun de nous.

L'orateur aborda ensuite la question de savoir quelles doivent être les limites du droit de défense et s'il importe de soumettre nos plaidoiries au droit commun. A son avis, l'avocat doit avoir le droit de tout dire puisque la jus-

tice a le devoir de tout savoir. Mais il usera, avec une très grande modération, de la liberté qui lui est octroyée. Il évitera les blessures inutiles, se gardera des violences et cherchera à adoucir les attaques nécessaires.

A la différence du premier discours de rentrée, dont la partie relative aux rapports de la politique et du barreau souleva de nombreuses critiques, cette harangue obtint d'unanimes approbations.

Elle révélait une connaissance approfondie des rapports du temps présent avec cette profession que M^e Falateuf aimait « exclusivement par tempérament peut-être autant que par carrière (1). »

Elle donnait, en effet, une noble satisfaction à toutes ses tendances intellectuelles et à tous ses goûts.

A sa combativité elle offrait des luttes quotidiennes ; à son tempérament actif, de multiples occupations ; à sa curiosité, des problèmes toujours nouveaux ; à sa sagacité, de perpétuelles énigmes ; à son esprit, d'incessantes occasions de briller. Nul ne réalisa plus entièrement que lui la devise de Loysel : « La profession d'avocat veut son homme tout entier. » Il est vrai qu'il en avait une conception sublime.

(1) Discours du 25 juillet 1883.

Le 25 juillet 1882, devant ses confrères qui venaient de le nommer bâtonnier, il traçait son programme en ces termes : « L'Ordre, son bon renom, sa grandeur, ses règles observées, ses droits maintenus, la défense dont il est le symbole, se développant loyale et libre ; la défense, devant la justice humaine, de tout intérêt méconnu, la défense du droit, sans distinction d'opinions, sans distinction de partis, contre toute oppression d'où qu'elle vienne, voilà ma règle, voilà mon devoir ! »

A cette règle il demeura constamment fidèle ; ce devoir, il l'accomplit jusqu'au bout.

C'est pourquoi, lorsque le 30 mai 1900, la nouvelle de sa mort arriva jusqu'au Palais, avant d'ouvrir l'audience de la première chambre du Tribunal civil de la Seine, M. le Président Baudouin prononça ces paroles qui résument cette noble existence :

« M^e Falateuf laisse à cette barre, qu'il aimait tant et qu'il a grandement honorée, le souvenir d'un des maîtres de la parole, d'un des meilleurs serviteurs de la Justice et de la Patrie qu'il réunissait dans un culte ardent et passionné ! »